

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 28 JANVIER 2008
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 50

Tous les délégués, sauf

MM. KELLER, ROBINEAU, WALTER, Mme HITTler, MM. STURM, FROEHLICH, TROG, HOCH, GOERICH-MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, Mme BEYLER, MM. SCHNEIDER, VOGEL, D. WALTHER, FEIG, BASTIAN, SCHMITT, TRAUTMANN.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, MESSMER, NEUHARD, SUSS, SCHIELLEIN, SCHEIBER, ZINCK, Mme KIEFER, Mme RICHTER, M. MERG, (excusés) ;

MM. HERRLE, MORI, KLIPFEL, BABILON, KOPF, TREIBER.

DEL. N° 023/2008conseil

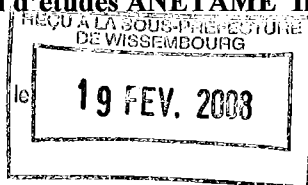
**OBJET : PROJET DE CHAUFFERIE A DURRENBACH
VALIDATION DE L'A. P. S. (AVANT-PROJET SOMMAIRE)**

- VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2007 portant création de la communauté de communes Sauer Pechelbronn,
- VU les compétences de la communauté de communes,
- VU la délibération n° 007/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 de la communauté de communes vallée de la Sauer « chauffage bois – étude de faisabilité »,
- CONSIDERANT les conclusions des études réalisées par la communauté de communes sur la faisabilité de la réalisation d'une chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur, reliant notamment la maison des services et des associations et le centre de rééducation fonctionnelle à Morsbronn-les-Bains,
- VU la délibération n° 094/2007 du conseil communautaire du 12 novembre 2007 de la communauté de communes vallée de la Sauer « validation du programme de construction et d'exploitation d'une chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur »,
- VU la délibération n° 095/2007 du conseil communautaire du 12 novembre 2007 de la communauté de communes vallée de la Sauer « chaufferie et réseau de chaleur : conventionnement avec l'UGECAM »,
- VU la délibération n° 096/2007 du conseil communautaire du 12 novembre 2007 de la communauté de communes vallée de la Sauer « chaufferie et réseau de chaleur : construction et exploitation, création d'un comité de pilotage et d'un budget annexe soumis à TVA »,
- CONSIDERANT la présentation par le maître d'œuvre (bureau d'études ANETAME Ingénierie et architectes Braesch et Bottazzi),
- VU le budget annexe « chaufferie à Durrenbach »,
- ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 9 abstentions :

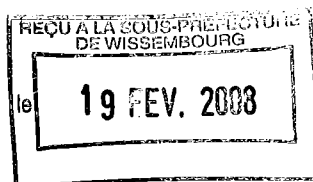
- valide les esquisses réalisées en vue de la construction des infrastructures de la chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur et les principes architecturaux proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre Bureau d'études ANETAME Ingénierie et les architectes M. Braesch et M. Bottazzi ;

... / ...



- autorise le président à engager les démarches et à signer le permis de construire ainsi que tous documents d'autorisation relatifs à ce projet de construction ;
- approuve l'avant-projet sommaire (APS), établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre Bureau d'étude ANETAME Ingénierie et les architectes M. Braesch et M. Bottazzi, pour un coût d'objectif travaux de 1 241 662 € HT dont 47 675 € d'options (y compris frais annexes, terrains, frais administratifs, assurances dommages ouvrage et tous risques chantiers), en vue de la construction de la chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur à Durrenbach ;
- demande au président de déposer les demandes de subventions correspondantes au coût de l'opération, tenant compte du coût d'objectif APS validé ci-dessus ;
- autorise le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 février 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL